

Conseil municipal : les principales délibérations

Voici les principales décisions prises lors du dernier conseil municipal.

Délégation de fonction sans signature à Paul Salvan : sécurité civile, affaires militaires, anciens combattants, finances; Manuel Goncalves: travaux, voirie, services techniques; Marc Halwani : santé, bien être et qualité de vie; Christelle Courtois-Sabathes : délégation signature pour l'urbanisme et délégation de fonction totale en cas d'absence ou d'empêchement du Maire. Délégation de signature à un agent titulaire pour recevoir et signé les actes d'état civil. Virement de crédit des dépenses imprévues au chapitre 67 (charges exceptionnelles) afin de régulariser le compte de titres annulés. Délégation de signature à Madame Cros attaché administratif au service Application Droit des Sols (ADS).
Changement de logiciel con-

cernant les cantines et garderies : afin de recouvrir les recettes, faciliter le travail des agents et économiser l'argent public.

Ajustement du règlement cantine et garderie afin de pallier à la situation sanitaire.

Commission intercommunale des Impôts Directes, sont désignés : Joseph Bramardi (titulaire), Frédéric Maixandeau (suppléant); Commission d'Appels d'offres, titulaire : Paul Salvan (vice-président) Jean-Michel Maurel, François Montagne. Suppléants : Manuel Goncalves, Frédéric Maixandeau. Isabelle De Vivies. Délégués titulaires chargés de représenter la Commune au Pas du Sant : Alain Veillet et Christelle Courtois-Sabarthès. Commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté des communes : Alain Veillet. Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 octobre.

Commission foncier non bâti : appel à candidats

Dans le cadre du projet de liaison Autoroutière Castres-Toulouse, la commission intercommunale d'aménagement foncier de Saïx, Soual, Cambunet-sur-le-Sor et Viviers-les-Montagnes a été instituée par la délibération du conseil départemental du Tarn du 8 décembre 2017. En application de l'article L121.4 du code rural, elle

comprend trois propriétaires par commune, exploitants ou non, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune concernée, deux titulaires et un suppléant, élus par le conseil municipal. L'élection aura lieu le vendredi 9 octobre à 18h à la mairie. Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date

28/09/2020